



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits humains

Question écrite n° 115173

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'anonymat des dons de gamètes. Certains des milliers d'enfants conçus par insémination artificielle avec donneurs de gamètes dénoncent les conséquences psychologiques de ce mode de conception qui, soumis à l'anonymat du donneur par les lois de bio éthique du 29 juillet 1994, leur interdit de connaître leurs origines. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de lever cet anonymat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115173

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 59